



**DECLARATION LIMINAIRE DU SNEP-FSU 91
AU CDUNSS91 DU 25 JUIN 2020**

Mesdames, Messieurs les membres du CDUNSS,

Dans un premier temps, nous vous remercions d'avoir accepté notre demande afin de siéger aujourd'hui en présentiel. Ces temps de bilans et d'échanges autour du sport scolaire essonnien sont en effet indispensables pour réfléchir développer et mettre en œuvre collectivement les vertus éducatives du service public du sport scolaire du second degré, dans notre département.

Nous regrettons cependant l'annulation cette année, du séminaire des animateurs d'AS, qui aurait dû être un temps de travail collectif préparatoire pour la réécriture du futur plan départemental du sport scolaire (PDDSS) 2020-2024. À ce propos, le SNEP-FSU, présent à tous les niveaux de l'UNSS, défenseur actif du sport scolaire et coadministrateur de l'UNSS, sera partie prenante de ce travail dès que celui-ci débutera.

Nous avons appris récemment que le poste d'adjoint du service départemental est de nouveau à pourvoir. Nous espérons que la situation non satisfaisante depuis le mois octobre au sein de la direction départementale UNSS parvienne rapidement à se stabiliser dans l'intérêt du bon fonctionnement du sport scolaire essonnien.

Dans un second temps, nous aimerions également intervenir sur certains points :

- Concernant le dispositif « sport, santé, culture et civisme » :
Alors que l'UNSS propose déjà des pratiques sportives originales dont les résultats sont reconnus, nous sommes plus que perplexes quant à la proposition du champ sportif du 2S2C. Nous vous avons d'ailleurs adressé un courrier le 29 mai dernier auquel nous n'avons toujours pas reçu de réponse écrite.
Nous nous interrogeons sur la mise en concurrence du sport scolaire et du 2S2C. Dans les conditions actuelles de rentrée suite au décret n° 2020 762 du 22 juin, comment le 2S2C peut-il encore perdurer alors que tous les élèves doivent reprendre les cours ? Et que penser des 250 millions d'euros alloués à ce dispositif, alors que les budgets du sport scolaire sont en baisse ?
Le Groupe d'appui départemental (GAD) auquel nous n'avons malheureusement pas été conviés, pourrait-il nous transmettre la liste de communes du département ayant été retenues pour la mise en place de ce dispositif dans le premier et le second degré ? Quelles sont également les démarches que l'UNSS 91 met en œuvre pour ne pas que l'organisation des AS scolaires en soit freinée ?
Le SNEP-FSU rappelle qu'il ne s'oppose pas à des partenariats avec les mouvements sportifs et culturels déjà à l'œuvre dans notre institution, mais au vu de l'expertise professionnelle des animateurs et animatrices du sport scolaire, ce dispositif n'a pas lieu d'être. Des partenariats sont déjà mis en place dans de nombreux établissements, nous sommes en faveur de ces derniers s'ils sont élaborés à partir des projets d'association sportive. Ces partenariats ne doivent en aucun cas remplacer les cours d'EPS obligatoires ni l'animation de l'AS.
- Concernant la réforme des lycées et la libération du mercredi après-midi :
Nos craintes concernant les freins à la bonne santé des AS et notamment celle des lycées avec la mise en œuvre de la réforme des lycées sur les classes de terminales pour cette rentrée sont toujours d'actualité. La majorité des lycées n'ont pas le mercredi après-midi libéré pour l'ensemble de leurs classes. Comment l'UNSS 91 peut-elle aider les collègues à réaffirmer le statut de leur AS notamment avec la libération du mercredi après-midi ?
- Enfin, suite au mouvement intra dont les résultats ont été connus il y a 2 jours, nous contestons le choix de geler un poste à temps complet pour y placer un stagiaire, ce qui entraîne mécaniquement la création d'un BMP et affaibli l'AS des EPLE concernés, avec la perte d'un forfait d'AS. C'est le cas, du collège Jean Zay de Morsang sur Orge, dont l'équipe EPS et la cheffe d'établissement, présidente de l'AS, mis devant le fait accompli, ne sont pas favorables à ce choix.

Nous vous remercions pour votre attention.